

Adresse du conseil général de la commune de Douai (Nord) qui annonce la réunion des citoyens au pied de l'arbre de la liberté pour y jurer haine implacable à toute espèce de tyrannie, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Douai (Nord) qui annonce la réunion des citoyens au pied de l'arbre de la liberté pour y jurer haine implacable à toute espèce de tyrannie, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 132;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22670_t1_0132_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

plusieurs morceaux de
fer provenant de plu-
sieurs envois pesant
ensemble..... 9 livres 3/4
[Total]..... 161 livres 3/4

Fait en conseil général permanent et révo-
lutionnaire du district d'Argentan, le 27 messi-
dor II. BOUQUEREL, L. CORDIER, C.J. LAINE.

12

**Les administrateurs du district de Me-
lun (1) assurent la Convention nationale, que
quelque illusion que fasse naître une vertu
hypocrite, ils ne se laisseront jamais séduire
par des individus; qu'ils ne reconnoissent
d'autre souverain que le peuple, et d'autre
gouvernement que la République; ils se
proposent d'entretenir leurs administrés des
éloges mérités par la Convention.**

**Mention honorable, insertion au bulle-
tin (2).**

[Melun, s.d.] (3)

Citoyens représentans,

Nous n'occuperons pas les momens que vous
consacrez aux grands intérêts de la patrie à
vous faire entendre les louanges que votre
sollicitude et votre énergie ne cessent de vous
mériter. C'est à nos administrés que nous
devons répéter votre éloge; c'est à eux que nous
pouvons raconter les dangers que la liberté
vient de courir, les périls auxquels vous avez été
exposés en la défendant, et enfin la victoire que
vous avez remportée sur les scélérats qui vou-
laient nous trahir.

*Nous voulons seulement, citoyens représen-
tans, vous assurer que nous resterons inviola-
blement attachés à la Convention Nationale;*
que nous redoublerons d'efforts pour faire
exécuter les lois; que, telle illusion que fasse
naître une vertu hypocrite, nous ne nous laissez-
sons jamais séduire par des individus; que nous
ne connaissons d'autre souverain que le *peuple*,
et d'autre gouvernement que la *République*.

J. CAZOT, MARILLIER (*présid.*), DELAISTRE, CHAI-
GNET, COURTIN (*agent nat.*), MÉTAL (*secrét.*).

13

**Le conseil général de la commune de
Douai (4) applaudit au courage de la Con-
vention contre les conspirateurs masqués d'une
vertu hypocrite, et au châtement que leur a
mérité leur cruelle perfidie. Il annonce que**

**les citoyens de leur commune viennent de se
réunir au pied de l'arbre de la liberté, pour
y jurer une haine implacable contre toute
espèce de tyrannie, et un attachement invio-
lable à la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulle-
tin (1).**

[Le *présid.* et les membres du c. g^{al} de la comm.
de Douai, à la Conv.; Douai, s.d.] (2).

Représentans d'un grand peuple, qui sera
libre en dépit de tous les traîtres, de tous les
conspirateurs et de tous les rois :

Combien de fois encore aurez-vous à sauver
la patrie ? Sous combien de formes encore se
reproduira la trahison, cette hidre toujours
renaissante dont la rage augmente en propor-
tion de vos efforts, et qui semble reprendre de
nouvelles forces à mesure que vous lui portez
de plus rudes coups ? Quoi, ceux qui se don-
noient pour les plus fermes appuis de notre
liberté, ceux qui ont démasqué de grands cou-
pables, n'étaient eux-mêmes que des conspira-
teurs et des traîtres ! Et ils n'ont arraché le
poignard aux assassins que pour mieux s'en
servir eux-mêmes contre vous !... Ah, poursuivez
vos brillantes destinées. Que tous vos triomphes
vous remplissent de l'idée de votre force; puri-
fiez la sainte montagne, que ces monstres ont
profanée, et demeurez à un poste que vous
seuls êtes capables de défendre. Nous venons de
nous réunir au pied de l'arbre de la liberté, à
toutes les autorités constituées, à la société
populaire et aux habitans de notre commune.
Là, à midi sonnante, nous avons, en présence de
l'Être suprême, répété le serment de demeurer
fidèles à la République française; d'en maintenir
l'unité et l'indivisibilité jusqu'à la dernière
goutte de notre sang; de pratiquer toutes les
vertus républicaines, et de rester inviolablement
attachés à la Convention nationale. Ce serment
a été généralement prononcé avec l'effusion la
plus énergique. Nos habitans ont à l'instant
arboré à toutes leurs portes des bannières
tricolores, et se réjouissent en applaudissant au
châtiment des conspirateurs.

Pour nous, en permanence à notre poste,
nous envoyons des commissaires dans tous les
quartiers de la commune; ils nous font amener
toutes les personnes suspectes ou étrangères
qu'ils trouvent; nous en mettons un grand
nombre en arrestation; nous allons scruter
sévèrement leur conduite, et si les conspirateurs
avaient ici des complices, ils seront bientôt
démasqués. Vive la République. Salut et respect.

CLARO aîné (*off. mun.*), DELVAL LAGACHE (*off.
mun.*), BRA (*off. mun.*), DELAJUISSE (*présid.*),
DUSSALIAN, PAULET l'aîné (*off. mun.*), BOURIOT,
dit FAUCHEY (notable), MICHEL, MARCHAND (*no-
table*), CONTREJEAN, PILAT (*notable*), LAPOSTOLLE
(*notable*), ARPIN (*notable*), J.B. CARPENTIER (*no-
table*), J.J. FLAMEY, HOURIEZ (*notable*), BOMMART.
DUMOSTIER (*off. mun.*), C. CAULLET, VALLIER [et
2 signatures illisibles].

(1) Seine-et-Marne.

(2) P.-V., XLIII, 15. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e
suppl^l): J. Fr., n^o 679; Ann. R.F., n^o 246; J. Sablier, n^o 1 479.

(3) C 312, pl. 1 242, p. 9.

(4) Nord.

(1) P.-V., XLIII, 16. B^m, 23 therm. (1^{er} suppl^l). Mention
dans J. Fr., n^o 769; J. Sablier, n^o 1 479; J. Mont., n^o 97.

(2) C 312, pl. 1242, p. 8.